

Arrêté n°2021-46

portant proclamation des résultats des élections aux conseils de gestion des composantes

Le président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 - 1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- Vu la décision en date du 29 janvier 2021 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ainsi que pour les élections à certains conseils de composantes ;
- Vu les arrêtés du 12 février 2021 portant organisation des élections des représentants des usagers et des personnels aux conseils de gestion des composantes de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 février 2021 et du 9 mars 2021 ;
- Vu la clôture du scrutin et le dépouillement réalisé de manière dématérialisée par le bureau de vote électronique le 19 mars 2021 à 16h 30 ;

Arrête

Article 1 :

Sont proclamés les résultats des scrutins tels que présentés dans les annexes du présent arrêté.


Article 2 :

Le directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexes :

- Procès-verbal pour le conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation [INSPE] - COLLEGE D ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation [INSPE] - COLLEGE E ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation [INSPE] - COLLEGE F (USAGERS) ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut universitaire de technologie [IUT] - COLLEGE PROFESSEURS DES UNIVERSITES ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut universitaire de technologie [IUT] COLLEGE AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ASSIMILES ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut universitaire de technologie [IUT] COLLEGE AUTRES ENSEIGNANTS ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut universitaire de technologie [IUT] COLLEGE CHARGES D'ENSEIGNEMENT ;
- Procès-verbal pour le conseil de l'institut universitaire de technologie [IUT] COLLEGE IATOS ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de sciences et technologies - COLLEGE USAGERS ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de santé - COLLEGE B ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de santé - COLLEGE P ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de santé - COLLEGE BIATSS ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de santé - COLLEGE USAGERS ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR d'études politiques - COLLEGE A ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR d'études politiques - COLLEGE B ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR d'études politiques - COLLEGE USAGERS ;
- Procès-verbal pour le conseil de gestion de l'UFR de droit - COLLEGE USAGERS;

Fait à Créteil, le 19 mars 2021


Le Président de l'Université
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ